



Situation du secteur de la construction

Analyse à mi-mars 2013

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Service Etudes, Statistiques, Evaluations (SESE)

Profil global du secteur de la construction

Secteur du bâtiment

- Près de 3 600 établissements sur 180 000 au niveau national (2%)¹
- Environ 24 000 salariés, dont :
 - 40% dans des établissements de moins de 10 salariés et 84% dans des établissements de moins de 50 salariés (80% au niveau national)
 - 44% dans la Marne, 25% dans l'Aube, 18% dans les Ardennes et 13% en Haute Marne (comparable à la représentation globale de l'emploi salarié par département)
 - 62% qui travaillent sur des activités de second œuvre (en premier lieu : travaux d'installation électrique, de menuiserie, de peinture/vitrierie) et 38% sur des activités de gros œuvre (répartition comparable au niveau national)
- Environ 24% des activités qui dépendent de la commande publique contre 76% du secteur privé²

Secteur des travaux publics

- Environ 300 établissements sur près de 15 000 au niveau national (2%)³
- Près de 4 800 salariés dont :
 - 51% dans des établissements de 50 salariés et plus
 - 43% dans la Marne, 24% dans les Ardennes, 22% dans l'Aube et 11% en Haute-Marne. Surreprésentation de ce secteur dans les Ardennes comparativement à la représentation globale de l'emploi salarié par département
 - 43% qui travaillent dans la construction de routes et autoroutes (contre 28% en France), 27% sur des travaux de terrassement courants et préparatoires (contre 20% en France)
- Environ 64% des activités dépendent de la commande publique

En 2012, le chiffre d'affaire des établissements champardennais du secteur global de la construction est de 3,7 milliards d'euros, en augmentation par rapport à 2010 et 2011.

	Ardennes	Aube	Marne	Haute Marne	Région
2010	599 727 121	1 046 054 847	1 550 389 996	392 907 222	3 589 079 186
2011	616 642 123	1 044 106 848	1 582 127 594	402 247 521	3 645 124 086
2012	639 597 150	1 108 653 907	1 590 327 821	403 663 045	3 742 241 923

Source : DRFIP

Les chiffres d'affaires correspondent aux déclarations des entreprises. Les statistiques annuelles correspondent aux déclarations déposées entre janvier et décembre de l'année N.

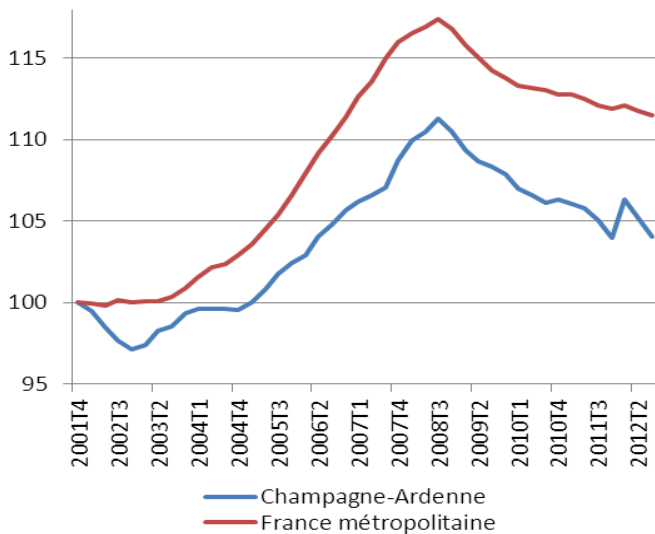
¹ Source Pôle emploi 2010

² Source : Fédération régionale du bâtiment

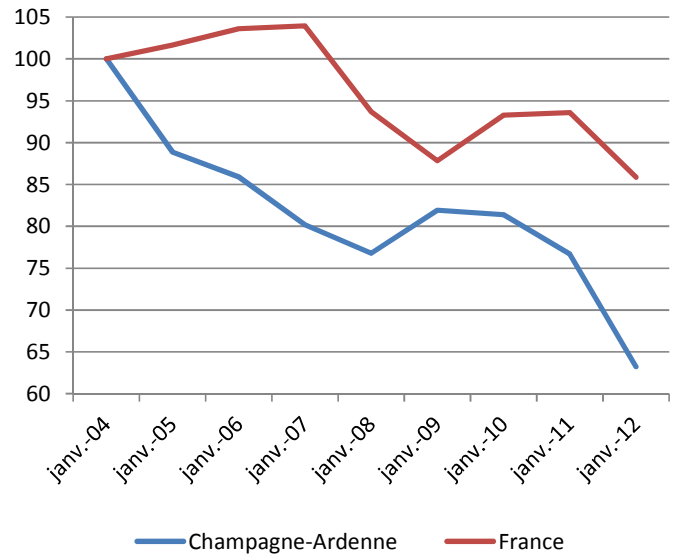
³ Source Pôle emploi 2010

Une évolution de l'emploi à la baisse depuis le début de la crise (Source : INSEE)

Evolution de l'emploi salarié dans la construction entre le 4ème trim. 2004 et le 3ème trim. 2012 - Comparatif région-France



Evolution de l'emploi intérimaire à fin décembre entre 2004 et 2012



Depuis le début de la crise (mi-2008), l'emploi du secteur de la construction diminue globalement plus fortement en région qu'au niveau national : les effectifs salariés ont diminué de 6,5% (soit environ 2000 emplois en moins) contre une chute de 5% au niveau national. La baisse des effectifs enregistrés dans le secteur de la construction est par ailleurs plus importante que celle enregistrée tous secteurs confondus (-5,8% d'effectifs tous secteurs confondus en région). Les départements de la Haute-Marne et de la Marne enregistrent la plus forte baisse (respectivement -10,1% et -7,6%). La légère reprise de l'emploi salarié fin 2011 peut tenir à un regain d'investissement des collectivités territoriales en 2011 et des particuliers avant les élections présidentielles pour bénéficier des dispositifs en cours (Scellier).

L'emploi intérimaire fortement mobilisé par le secteur est également en baisse : fin décembre 2008, près de 1 400 missions d'intérim (en moyenne sur les 5 derniers jours ouvrés du mois) étaient en cours au sein des établissements champardennais du secteur de la construction, contre 1 700 missions à fin décembre 2008, soit une diminution d'environ 18%.

Par ailleurs, entre 2009 et 2012, la région a enregistré sur le secteur de la construction près de 2 500 licenciements économiques, soit 18% du total des licenciements économiques, alors que le secteur ne représente que 10% de l'emploi salarié en région. Les licenciements du secteur se répartissent de la manière suivante :

- 39% dans la Marne, 30% dans l'Aube, 19% dans les Ardennes et 12% en Haute-Marne. Le département de l'Aube apparaît plus en difficulté en termes de licenciements économiques dans ce secteur, dans la mesure où il totalise 30% des licenciements économiques de la construction, alors qu'il ne regroupe que 25% des effectifs salariés de ce secteur en région.
- 92% interviennent plus spécifiquement dans les travaux de construction spécialisés et plus particulièrement les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, travaux de peinture et de vitrerie, travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.

A fin décembre 2012, environ 10 200 demandeurs d'emploi (ayant ou non exercé une activité réduite au cours du mois - catégories ABC), soit 10% des demandeurs d'emploi recherchent un emploi dans le secteur de la construction. Ils étaient 9 000 un an plus tôt.

Parmi les indicateurs témoignant des difficultés économiques du secteur figure également le faible volume d'offres collectées par Pôle emploi : sur l'année 2012, 2 200 offres ont été enregistrées (soit 3,3% du total des offres - le secteur représentant 10% de l'emploi salarié), contre 3 800 en 2008. Cela a un impact sur les formations en alternance dans le secteur (moins nombreuses en raison du plus faible volume d'offres).

Facteurs explicatifs des difficultés économiques du secteur de la construction

Les difficultés économiques du secteur tiennent à plusieurs facteurs :

- **Un contexte démographique structurellement moins favorable en région** qu'au niveau national (liée au déficit migratoire) qui implique un faible dynamisme de la construction: à titre d'illustration, sur l'année 2012, près de 4 600 logements ont été mis en chantier et environ 7 000 logements ont été autorisés (ce qui représente 1,4% du total des logements mis en chantier et autorisés au niveau national alors que la région regroupe 2,1% de la population française).
- **Une chute de la construction de logements dans le contexte de crise économique** : entre 2011 et 2012, baisse de 1,2% de logements autorisés (contre -6,1% en France), et de 29,6% de logements mis en chantier (contre -16% en France).
- **Une baisse de la consommation des ménages** liée, d'une part, au contexte de crise qui implique une limite des dépenses et une tendance à l'épargne (surcollecte sur le livret A), d'autre part, à l'instabilité des dispositifs d'aide (fin de la loi Scellier...)
- **Une baisse des investissements des collectivités territoriales** sur le champ du bâtiment et des travaux publics évoquée par certains acteurs pour différentes raisons :
 - Frilosité des collectivités à engager des travaux et tendance à étaler davantage leur projet dans le temps, au regard des moyens financiers plus limités et de la complexité de la réglementation : les collectivités qui avaient auparavant recours aux services de la DDE en appui technique avant le lancement de travaux ne peuvent plus et doivent donc recourir à des bureaux d'études spécialisés peu nombreux en Champagne-Ardenne ce qui implique un surcoût pour les collectivités
 - Difficultés des collectivités territoriales à obtenir des prêts bancaires, avant la mise en place de la banque postale
 - Arrivée à terme de plans type ANRU (dans la Marne)

D'après les données de la DRFIP Champagne-Ardenne (Source : Delphes), les dépenses d'équipements des communes, intercommunalités, conseils généraux et conseil régional qui comprennent en grande partie les dépenses liées aux bâtiments et travaux publics ont effectivement diminué entre 2008 et 2010 : elles représentaient environ 1,056 milliard en 2008, 1,032 milliard en 2009 et 1 milliard en 2010. Cependant, un regain de dépenses est enregistré en 2011 : 1,048 milliard d'euros ont été dépensés en 2011. Ce regain se vérifie également au niveau national : d'après les données DGFIP au 31 mai 2012, les dépenses des collectivités en matière de bâtiments/travaux publics ont augmenté de 2% entre 2010 et 2011 à l'échelle nationale et les dépenses prévisionnelles pour 2012 apparaissent en hausse de 2% par rapport à 2011. Les données régionales pour l'année 2012 ne sont pas encore disponibles.

- **Une concurrence d'entreprises étrangères de plus en plus prégnante**

Parmi les facteurs pouvant favoriser l'activité du secteur (non exhaustif)

- Chantier de l'autoroute A 304 (2011-2015)
- Mise aux normes accessibilité d'ici 2015
- Evolution de la réglementation, thermique notamment, d'ici 2020
- Loi Duflot dont les effets ne se feront sentir, d'après la Fédération du bâtiment, que 18 mois après ses débuts.
- Mise en place de la banque postale pour faciliter l'investissement des collectivités territoriales
- Existence de l'agence de financement des investissements locaux qui repose sur le principe suivant : lancement d'emprunts groupés afin de permettre aux petites collectivités de bénéficier des bonnes conditions d'emprunt des grandes et diminuer la dépendance ainsi de toutes au crédit bancaire. Les collectivités adhèrent à cette agence sur la base du volontariat.

Parmi les dispositifs mobilisables et mobilisés pour soutenir le secteur (non exhaustif)

Afin d'amortir les licenciements économiques, le dispositif de chômage partiel est mobilisable ; cependant, entre 2009 et 2012, le secteur de la construction a très peu eu recours à ce dispositif : près de 300 000 heures ont été autorisées, soit seulement 1,2% des heures autorisées en région. 92 000 heures ont été effectivement consommées, soit 1,4% des heures totales consommées en région sur la période. Pour favoriser le recours aux licenciements économiques et limiter les licenciements économiques dans ce secteur, la DIRECCTE a renforcé sur l'année 2012 son travail avec les fédérations du bâtiment des travaux publics, le Conseil régional, et l'OPCA Constructys afin de :

- **promouvoir le recours au chômage partiel** dans ce secteur à travers la diffusion de plaquette de communication et de réunions d'informations locales notamment ;
- **développer des actions de formations** pour les salariés de ces secteurs (pendant une période d'activité partielle et en alternative à l'activité partielle) autour de deux axes plus particulièrement : la compréhension des enjeux et des nouveaux modèles de fonctionnement des chantiers du BTP (économiques, techniques, prévention sécurité, gestion des interfaces, relation client...), le renforcement des compétences techniques des salariés.

La DIRECCTE participe, en outre, au financement de formations des conjoints de chefs d'entreprises, de tuteurs, de lutte contre l'illettrisme. Des accompagnements à l'évolution des compétences sur le développement durable lié à la réglementation thermique sont également mis en œuvre par la DREAL.